

NORME  
INTERNATIONALE  
INTERNATIONAL  
STANDARD

CEI  
IEC

60335-2-35

2002

AMENDEMENT 1  
AMENDMENT 1  
2006-10

---

---

Amendement 1

**Appareils électrodomestiques et analogues –  
Sécurité –**

**Partie 2-35:  
Règles particulières pour les chauffe-eau  
instantanés**

Amendment 1

**Household and similar electrical appliances –  
Safety –**

**Part 2-35:  
Particular requirements for instantaneous  
water heaters**

© IEC 2006 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland  
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: [inmail@iec.ch](mailto:inmail@iec.ch) Web: [www.iec.ch](http://www.iec.ch)



Commission Electrotechnique Internationale  
International Electrotechnical Commission  
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX  
PRICE CODE

D

*Pour prix, voir catalogue en vigueur  
For price, see current catalogue*

## AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
61/3088/FDIS	61/3144/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de cet amendement et de la publication de base ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera:

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée; ou
- amendée.

---

## SOMMAIRE

*Ajouter ce qui suit:*

Figure 103 – Schéma pour la mesure du courant de fuite des chauffe-eau à éléments nus monophasés alimentés par un câble d'alimentation muni d'une fiche de prise de courant

## AVANT-PROPOS

*Dans les différences existant dans certains pays, ajouter, au premier tiret, l'Inde.*

## INTRODUCTION

*Remplacer la deuxième phrase du deuxième alinéa par la phrase suivante:*

Elle couvre également les situations anormales auxquelles on peut s'attendre dans la pratique et prend en considération les phénomènes électromagnétiques qui peuvent affecter le fonctionnement en toute sécurité des appareils.

## 7 Marquage et instructions

**7.12.1** *Remplacer le second tiret du troisième alinéa par ce qui suit:*

- l'appareil doit être raccordé de façon permanente aux canalisations fixes (n'est pas nécessaire si l'appareil est conforme aux exigences spécifiées en 13.2 et 24.101 pour le raccordement par un câble d'alimentation muni d'une fiche de prise de courant);